

Rapport d'activité 2013



CNRACL

Caisse nationale de retraites
des agents des collectivités locales

Sommaire

<u>Le mot du Président</u>	page 03
<u>Le mot du Directeur</u>	page 04
<u>Un régime spécial de retraites</u>	page 05
<u>La démographie du régime</u>	page 06
<u>Les données financières et comptables</u>	page 08
<u>Le bilan et les prévisions</u>	page 10
<u>L'action sociale</u>	page 12
<u>Le fonds national de prévention</u>	page 13
<u>La relation avec les employeurs, les actifs et les pensionnés</u>	page 14
<u>La gestion administrative</u>	page 17
<u>La CNRACL et internet</u>	page 18
<u>La composition du Conseil d'administration</u>	page 19

Les chiffres clés de l'année 2013

- 2 203 562 cotisants dont :
 - 1 363 392 territoriaux,
 - 840 170 hospitaliers.
- 1 116 877 pensionnés dont :
 - 591 225 territoriaux,
 - 525 652 hospitaliers
- Rapport démographique : 1,97
- Plus de 72 000 retraités ont bénéficié du fonds d'action sociale pour un montant de 115,9 millions d'euros
- Compte de résultat (en milliards d'euros) :
 - financements reçus : 18,51
dont cotisations : 18
 - prestations versées: 16,6
 - compensations versées: 1,4
 - résultat : - 0,105

Le mot du Président



Après deux exercices tendus en matière de trésorerie, la CNRACL a retrouvé en 2013 davantage de flexibilité. L'année a été aussi l'occasion d'engager de nouvelles initiatives en matière d'action sociale et de mettre en perspective la gestion du régime lors des travaux préparatoires au renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion (COG).

Stabilisation de la situation financière du régime

Si le nombre de retraités continue de croître plus rapidement que l'effectif des cotisants, le rapport démographique de la CNRACL reste cependant plus favorable (2 cotisants pour 1 retraité) que celui de la majorité des régimes. Aussi, la CNRACL verse une compensation financière importante pour les régimes ayant un ratio plus faible. Ces éléments expliquent le résultat déficitaire de 2013 et le besoin de recourir à des financements externes quelques jours par mois, afin de couvrir le décalage entre le paiement des pensions et le recouvrement de l'ensemble des cotisations jusqu'au 5 du mois suivant.

Pour faire face à cette situation les pouvoirs publics ont décidé l'augmentation spécifique du taux de cotisation employeur de 1.35 %, en 2013 et en 2014. De même, s'est ajouté un transfert de taux de cotisation de 0.1 % au 1er janvier 2013 depuis le fonds ATIACL et d'une partie des réserves du FEH en fin d'année (200 millions d'euros).

Ces mesures permettent d'envisager une baisse significative des besoins de financement pour 2014 et des réserves stabilisées jusqu'en 2015.

Une action sociale élargie et mieux ciblée grâce aux partenariats

Depuis la signature de la **convention de partenariat** entre la CNRACL et la CNAV en juillet 2012, les démarches de préservation de l'autonomie et de prise en compte des besoins des retraités ont été expérimentées avec quatre caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT). Les pensionnés des régions concernées peuvent ainsi participer à des ateliers pluridisciplinaires sur le "bien vieillir" ou recevoir la visite d'un évaluateur professionnel, chargé de réaliser une évaluation globale de leurs besoins d'accompagnement par le fonds d'action sociale de la CNRACL. L'objectif est évidemment d'apporter aux retraités les plus fragiles l'aide la plus adaptée.

A la fin de l'année 2013, le conseil d'administration a décidé d'associer le régime à la mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées, voulue par les pouvoirs publics.

Des objectifs pluriannuels pour une qualité de service ambitieuse

Arrivés au terme de la **Convention d'objectifs et de gestion 2010-2013** nous pouvons en dresser un bilan très positif. En effet, la CNRACL s'est engagée tout au long de cette période à offrir un service de qualité à ses affiliés, à favoriser la dématérialisation des échanges et à construire un système d'information partagé avec les employeurs. Plus de 90 % des objectifs fixés ont été atteints.

En 2013, le Conseil d'administration, les ministères de tutelle et la Caisse des dépôts ont lancé des travaux visant à établir la nouvelle **COG 2014-2017**.

Ce cadre pluriannuel est l'occasion de remettre régulièrement en perspective les attentes et les besoins des affiliés et des employeurs dans un contexte marqué par des réformes successives. Prenant en compte la nécessaire vigilance sur les dépenses publiques, la nouvelle COG devra veiller à une maîtrise des dépenses de gestion, tout en poursuivant le développement d'un service de haute qualité, en s'appuyant tout particulièrement sur les nouveaux moyens d'échange via Internet et plus largement sur la dématérialisation. Le renforcement de la relation avec les affiliés et les employeurs sera un axe majeur pour l'accroissement de la demande d'information, en lien avec le déploiement des comptes individuels retraite.

Ce nouveau cadre conventionnel sera aussi le support pour la CNRACL du réexamen de son partenariat pluriannuel avec les **Centres de gestion** et avec les **Centres hospitaliers**.

C'est en effet à travers ces partenariats et l'implication forte de tous les employeurs que la qualité du service rendu à nos affiliés prend tout son sens et je tenais, au nom de l'ensemble du Conseil d'administration, à les en remercier.

Claude Domeizel

*Président du Conseil d'administration de la CNRACL,
sénateur des Alpes de Haute-Provence*

Le mot du Directeur



L'année 2013 a été marquée, pour la CNRACL, par une nouvelle étape dans la gestion des comptes individuels retraite ainsi que par les travaux préparatoires de la loi du 20 janvier 2014 d'une part et du renouvellement de la convention d'objectifs et de gestion (COG) du régime d'autre part.

La tenue des comptes individuels retraite, un nouvel enjeu partagé

L'activité fut très soutenue en matière de liquidation des demandes de départs en retraite. En particulier, les demandes de départs pour carrière longue, dont les conditions avaient été élargies par le décret du 2 juillet 2012, ont représenté 21 % des demandes en 2013 contre 14 % en 2012.

Au quatrième trimestre 2013, les évolutions informatiques de ces dossiers complexes ont été livrées. Elles facilitent leur traitement. Elles sont de nature à aider les employeurs à retrouver une capacité d'anticipation sur les demandes de leurs agents, et ainsi respecter les délais prévus par la réglementation afin de garantir la liquidation des droits à bonne date. En effet, pendant l'année, de nombreuses demandes arrivées tardivement ont pu mettre en difficulté des affiliés dans la préparation de leur départ en retraite, même si le service gestionnaire a tout mis en œuvre pour éviter toute rupture de paiement entre le dernier traitement et la pension.

L'année fut également marquée par la mise à disposition des employeurs des comptes individuels retraite de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL.

Cette étape est majeure pour le régime en ce qu'elle confirme le passage d'une gestion centrée sur la liquidation à une gestion organisée autour de la tenue du compte de l'assuré tout au long de sa carrière, permettant ainsi de l'informer en continu sur ses droits et donc de mieux préparer sa fin de carrière.

Pour atteindre cet objectif, les outils étant désormais disponibles, un nouvel enjeu est à relever : disposer dans les toutes prochaines années de comptes complets et fiables pour tous les agents. Cet enjeu, nous le relèverons avec leurs employeurs, seuls détenteurs des données carrières de leurs agents.

D'importants travaux préparatoires à la loi du 20 janvier 2014

En 2013 le service gestionnaire a été fortement mobilisé par les pouvoirs publics afin de préparer la loi visant à garantir l'avenir et la justice du système de retraites.

Très impliqués, nous avons répondu aux nombreuses demandes de la mission sur la simplification des relations affiliés/régimes puis de la commission présidée par Mme Moreau avant de contribuer auprès des ministères de tutelle du régime à la préparation de la loi et des textes réglementaires.

En 2014, nous resterons très engagés pour accompagner les pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la loi et notamment de la création de l'Union des institutions et services de retraite.

D'une convention de gestion à l'autre

Depuis 2006, les objectifs et les moyens de gestion de la CNRACL sont encadrés par une convention pluriannuelle associant le Conseil d'administration, l'Etat et la Caisse des dépôts, en sa qualité de gestionnaire du régime. La deuxième convention couvrait les exercices 2010 à 2013. Cette dernière année fut donc l'occasion d'en réaliser le bilan et d'en préparer le renouvellement.

Pour le service gestionnaire, cette période constitue un moment fort, ayant pour objet d'inscrire son action sur le long terme, tirant une expérience renouvelée de la période qui s'achève et proposant de nouvelles orientations pour les prochaines années au conseil d'administration et à l'Etat.

Ces propositions visent prioritairement à simplifier et rendre plus accessibles les services apportés, tout en prenant en compte les contraintes qui pèsent sur les finances publiques et le développement des relations interrégimes.

Dans les relations avec les employeurs, la COG sera le support des nouveaux échanges à engager avec les centres de gestion et les correspondants hospitaliers lors du renouvellement des conventions pluriannuelles qui nous réunissent.

Jean-Michel Bacquer

*Directeur de la CNRACL,
Directeur de l'Établissement de Bordeaux
de la Caisse des Dépôts*

Un régime spécial de retraites

La CNRACL est la caisse de retraite obligatoire des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Depuis sa création, en 1945, elle est gérée par la Caisse des Dépôts.

L'institution fonctionne selon le principe de la répartition (les cotisations versées servent au paiement des prestations des retraités). Les droits des ressortissants du régime sont définis, depuis la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, par le décret 2003-1306 du 26 décembre 2003 ; ils s'inspirent de la législation applicable aux fonctionnaires de l'Etat.

Un organe délibérant élu : le conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'organe délibérant du régime. Il examine notamment :

- la situation financière et de trésorerie du régime
- le budget de gestion
- la politique d'action sociale en faveur des retraités
- le programme d'actions du fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- l'orientation générale de la politique de placement des actifs gérés
- la convention d'objectifs et de gestion

Le conseil d'administration est composé de :

- 16 membres élus, représentant paritairment les affiliés (en activité et à la retraite) et les employeurs immatriculés à la CNRACL,
- 4 membres de droit : 2 commissaires du Gouvernement et les 2 présidents des Conseils supérieurs de la fonction publique.

Les commissaires du gouvernement

Ils représentent les ministres chargés de la Sécurité sociale et du budget. Ils disposent d'un pouvoir d'opposition aux délibérations du conseil d'administration de la CNRACL. Ils sont assistés dans leur mission par un conseil de tutelle.

Le conseil de tutelle

Il se réunit avant chaque conseil d'administration de la CNRACL pour examiner les questions inscrites à l'ordre du jour et les documents préparatoires. Il est composé des deux commissaires du gouvernement et des représentants de trois autres ministères : la Direction générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction générale de l'organisation des soins (DGOS), la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFFP).

Les présidents des conseils supérieurs de la fonction publique

Le président du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière (CSFPH) et le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) peuvent assister aux séances du conseil avec voix consultative. Ils peuvent désigner un représentant permanent issu du collège des employeurs de leur Conseil supérieur.

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la CNRACL est régi par un **règlement intérieur**.

La Caisse des Dépôts, gestionnaire de la CNRACL

La gestion de la CNRACL est confiée à la Caisse des Dépôts sous l'autorité et le contrôle du Conseil d'administration.

Cette gestion est mise en œuvre depuis l'établissement de Bordeaux qui relève de la Direction des retraites et de la solidarité (DRS).

En tant que tiers de confiance, la Caisse des Dépôts exerce depuis 1816 le métier de gestionnaire sous mandat. A travers la DRS, elle assure la gestion de 48 mandats dans le champ de la protection sociale.

La démographie du régime

Avec 2 203 562 cotisants (*) et 1 116 877 retraités en moyenne annuelle, la CNRACL affiche en 2013 une situation démographique relativement favorable. Toutefois, la croissance de l'effectif des retraités continue d'être supérieure à celle de l'effectif des cotisants.

Les retraités

En moyenne annuelle, la CNRACL a servi mensuellement 1 116 877 pensions en 2013, en accroissement de 3,3 %. Le rythme de progression baisse par rapport à 2012 (3,7 %). Cette évolution 2013 se traduit par un solde positif de 35 000 pensionnés contre 39 000 en 2012.

La population pensionnée reste majoritairement formée d'agents issus des collectivités territoriales, dont la progression a été supérieure en 2013 à celle des pensionnés hospitaliers : 591 225 retraités territoriaux (+ 3,7 %) et 525 652 hospitaliers (+ 2,7 %) en moyenne annuelle.

Avec un rythme de progression de 3,7 %, la population en pension vieillesse de droit direct continue d'augmenter plus vite que le reste de l'effectif.

Elle accroît ainsi sa proportion dans la population totale des pensionnés (76,3 % contre 75,9 % en 2012).

L'effectif féminin maintient sa part élevée dans la population retraitée, à 71,8 % en 2013 contre 72 % en 2012.

Les actifs cotisants

2 203 562 cotisants(*) à la CNRACL sont dénombrés, en moyenne annuelle, sur l'exercice 2013, contre 2 171 826 en 2012, soit une progression de + 1,5 %.

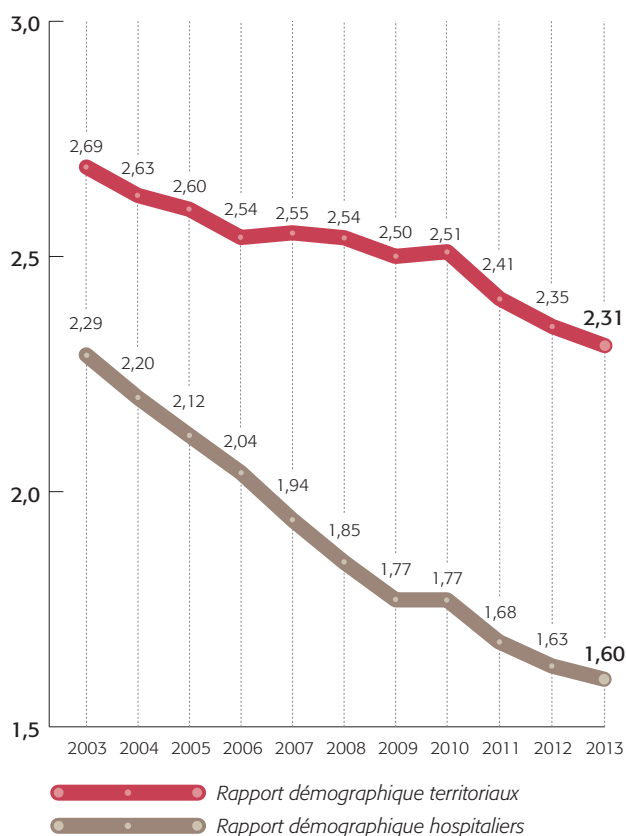
Cet accroissement de la population s'observe dans les deux secteurs d'activité, avec toutefois un rythme plus élevé de l'effectif des cotisants territoriaux (+ 2,0 %) par rapport à celui des hospitaliers (+ 0,7 %).

L'écart, depuis plusieurs années, de ces évolutions selon le type d'employeurs accentue la part des cotisants territoriaux dans l'effectif total, qui atteint 61,9 % en 2013 (61,6 % en 2012).

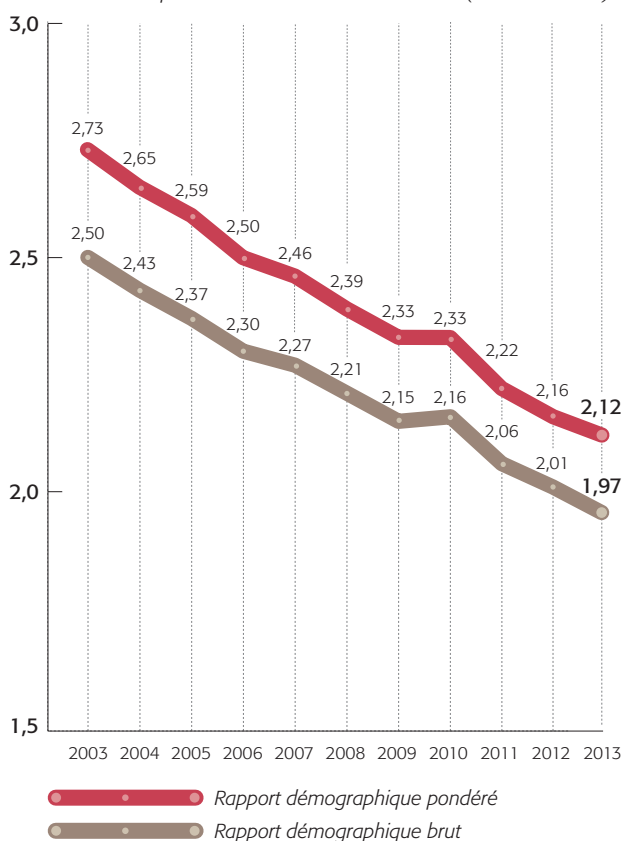
Les agents de sexe féminin représentent 66,3 % de la population active, cotisant à la CNRACL.

(*) Le nombre de cotisants 2013 est provisoire, l'ensemble des déclarations individuelles de cotisations n'ayant pas encore été traité à l'heure où est réalisé ce rapport.

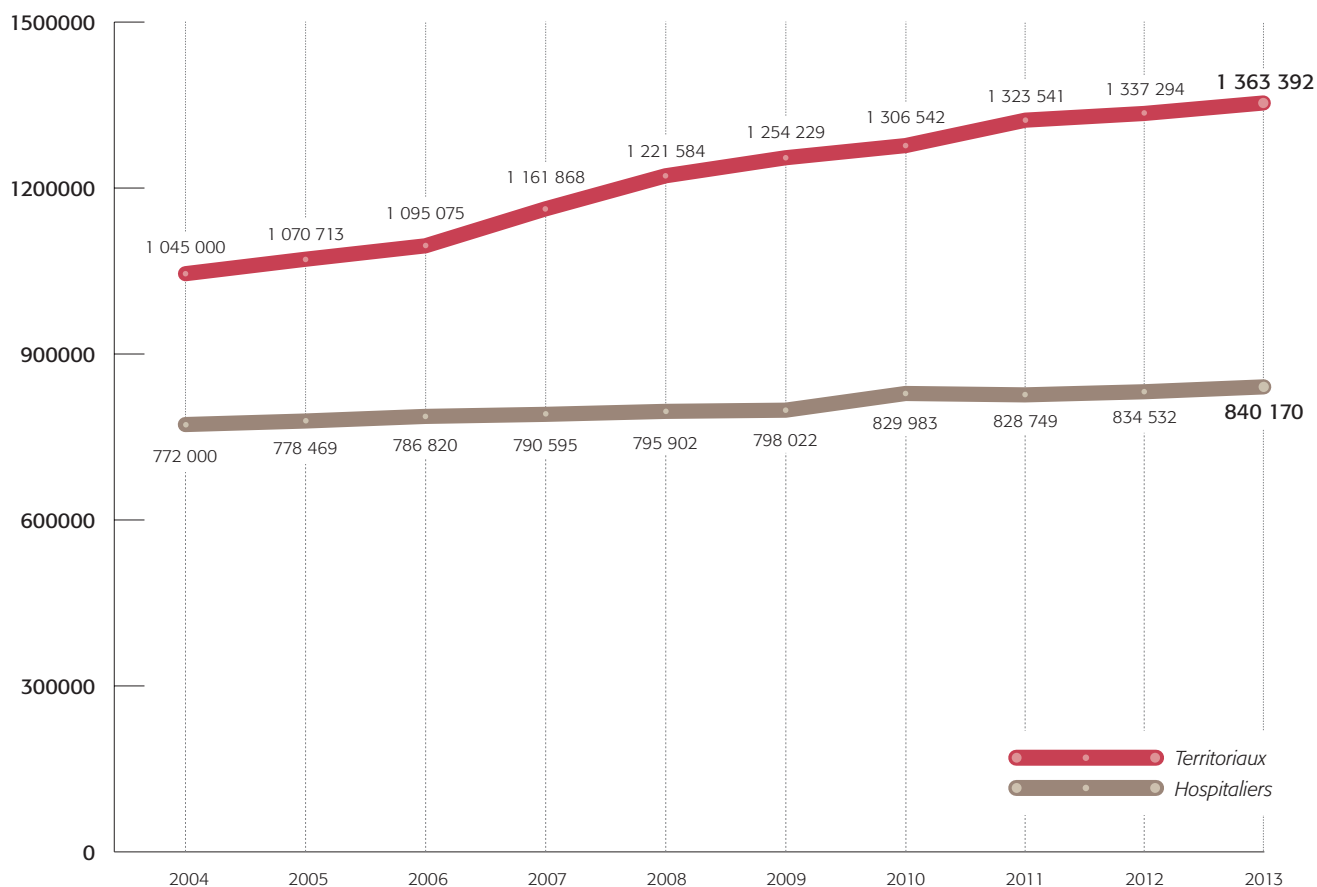
Rapport démographique par type d'employeurs.



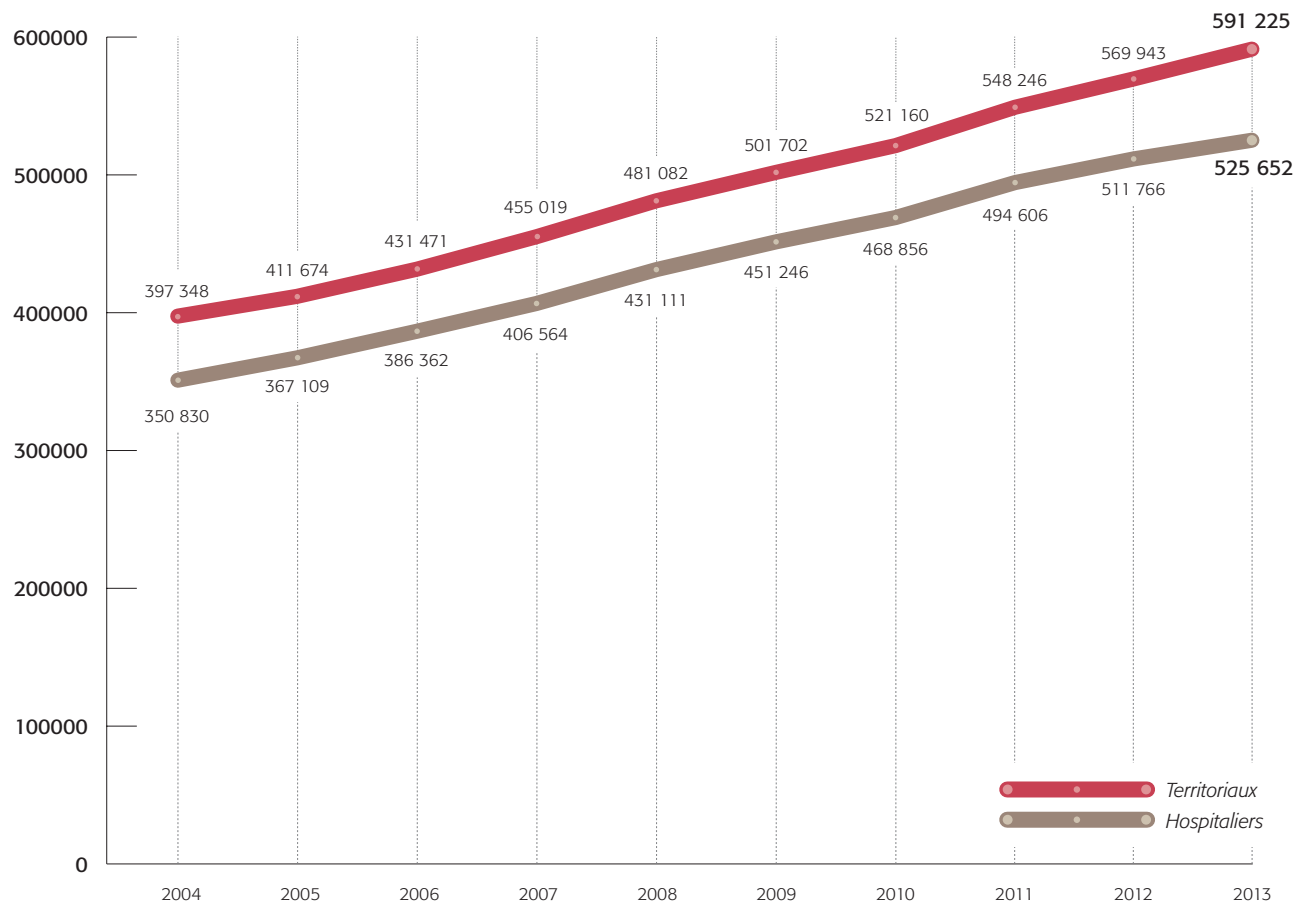
Le rapport brut est égal au nombre de cotisants pour 1 retraité.
Le rapport pondéré prend en compte l'aspect financier en pondérant le nombre de pensionnés selon la nature du droit (direct ou dérivé).



L'effectif moyen des **cotisants** (par type d'employeurs)



L'effectif moyen des **pensionnés** (par type d'employeurs)



Les données financières et comptables

Commentaire de synthèse

La CNRACL présente un résultat déficitaire de 105 M€.

Ce résultat déficitaire a été minoré par la constatation d'un produit exceptionnel de 200 M€ lié aux transferts des réserves du FEH. Sans cet apport, le déficit aurait atteint 305 M€. En 2012 le résultat déficitaire de 14 M€ avait été contenu grâce aux apports des réserves de l'ATIACL et du FCCPA pour 690 M€. Pour mémoire, l'exercice 2011 s'était conclu par un déficit de 375 M€.

Cette situation s'explique principalement par :

- La contribution du régime à la compensation vieillesse inter-régime pour un montant de 1 423 M€ qui progresse de 3,5 % par rapport à 2012 (+48 M€). Il est à rappeler la fin de la compensation spécifique depuis 2012.
- La contribution au dispositif de neutralisation financière des coûts du transfert des personnels de l'Etat dans la fonction publique territoriale dans le cadre de la décentralisation pour un montant de 333 M€.

Ces éléments sont partiellement compensés par :

- L'augmentation plus rapide des cotisations encaissées (+7,2 %) que des prestations versées (+5 %). Cette situation provient de l'évolution des cotisations patronales qui progressent de 5,3 % (taux de 28,85 % en 2013 contre 27,40 % en 2012) et de celle des cotisations salariales qui progressent de 3,2 % (taux de 8,76 % en 2013 contre 8,49 % en 2012). A noter que cette situation ne s'était pas présentée depuis plusieurs exercices.

En termes de trésorerie, la mise en place d'un financement court terme et d'avances a permis de répondre aux besoins de la CNRACL. A noter que le coût global du financement a été en 2013 de 4,7 M€ contre 2,7 M€ en 2012. Le montage se présente comme suit :

- souscription d'un financement à court terme (échéance 1 an) auprès de plusieurs acteurs (Crédit Mutuel Arkea pour 200 M€, la Banque Postale pour 300 M€ et la CDC pour 430 M€).
- mise en place d'une avance de trésorerie auprès de la CDC, utilisable à la demande pour 300 M€.

Le compte de résultat

Les produits d'exploitation s'établissent à 18,6 Md€ :

- Les cotisations normales et rétroactives s'élèvent à 18 Md€ et représentent 97 % du total des produits d'exploitation. Ces dernières progressent de 7,2 % (2,5 % en 2012) essentiellement suite à l'augmentation des taux de cotisations patronales et salariales.
- Les autres produits techniques correspondent :
 - Aux transferts entre organismes (régime général de sécurité sociale et Ircantec) suite à validations de services pour 308 M€ (312 M€ en 2012).
 - Aux reprises de provisions qui atteignent 42 M€ contre 8 M€ en 2012. Ceci est essentiellement dû aux reprises de provisions sur majorations de retard et sur risques de remboursements.
 - Aux transferts effectués dans le cadre de la décentralisation correspondant aux remboursements de prestations et de compensations qui s'élèvent à 200 M€ contre 159 M€ en 2012.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 18,9 Md€.

Elles progressent de 4,9 % contre 2,5 % en 2012. Elles se répartissent de la manière suivante :

- Les prestations légales vieillesse et invalidité sont de 16,6 Md€ ; l'évolution reste sur une tendance élevée avec une progression de 5 % (6,1 % lors de l'exercice précédent) et est due :
 - A la croissance du nombre de pensionnés de 3,1 %. L'augmentation est légèrement moins importante qu'en 2012 (3,6 %) et s'explique par la fin des effets de la réforme des retraites de 2010 qui avait conduit à une hausse du nombre de pensions liquidées.
 - A la revalorisation des pensions intervenue au 1er avril 2013 pour 1,3 % contre 2,1 % en 2012.
- Les autres charges techniques correspondent :
 - Aux transferts vers les organismes de sécurité sociale (14,2 M€) qui continuent d'enregistrer des baisses significatives de l'ordre de 60 % en lien avec la diminution de la durée moyenne de la période rétablie au régime général de la sécurité sociale.
 - Aux transferts de compensation vieillesse inter-régime pour 1,42 Md€ en progression de 3,5 %.
 - Aux transferts suite à la décentralisation (reversement de cotisations). La charge s'élève ainsi à 534 M€ contre 514 M€ en 2012.
 - Au remboursement à l'Etat des prestations au titre de Mayotte pour les années 2011-2012 et au 1er trimestre 2013.
- Les autres frais atteignent 103,1 M€ et correspondent aux frais de gestion qui progressent de 1,3 % ainsi qu'aux frais de commissions financières (commissions d'engagement et de non utilisation) pour 3,5 M€ et qui sont liés à la mise en place des concours bancaires.

Le résultat d'exploitation s'établit à - 304,9 M€ contre - 704,2 M€ en 2012. Cette amélioration s'explique essentiellement par :

- des produits sur cotisations qui progressent plus rapidement (+ 1 202 M€ ; +7,2 %) que les charges sur prestations (+798 M€ ; +5 %) ce qui entraîne une amélioration de la marge brute de 45 %, celle-ci passant de 0,9 Md€ à 1,3 Md€.
- Une charge nette au titre de la décentralisation pour 333 M€ en baisse de 8,5 % (-31 M€) par rapport à 2012 ;
- partiellement compensée par une augmentation de 3,5 % des charges de compensations (+48 M€) par rapport à 2012 à 1,42 Md€.

Le résultat financier est proche de 0.

Le résultat exceptionnel s'élève à 200 M€ et est entièrement lié à un produit exceptionnel correspondant aux transferts de réserves du FEH. Ce montant est à rapprocher des 690 M€ de transferts de réserves de l'ATIACL et du FCCPA enregistrés en 2012.

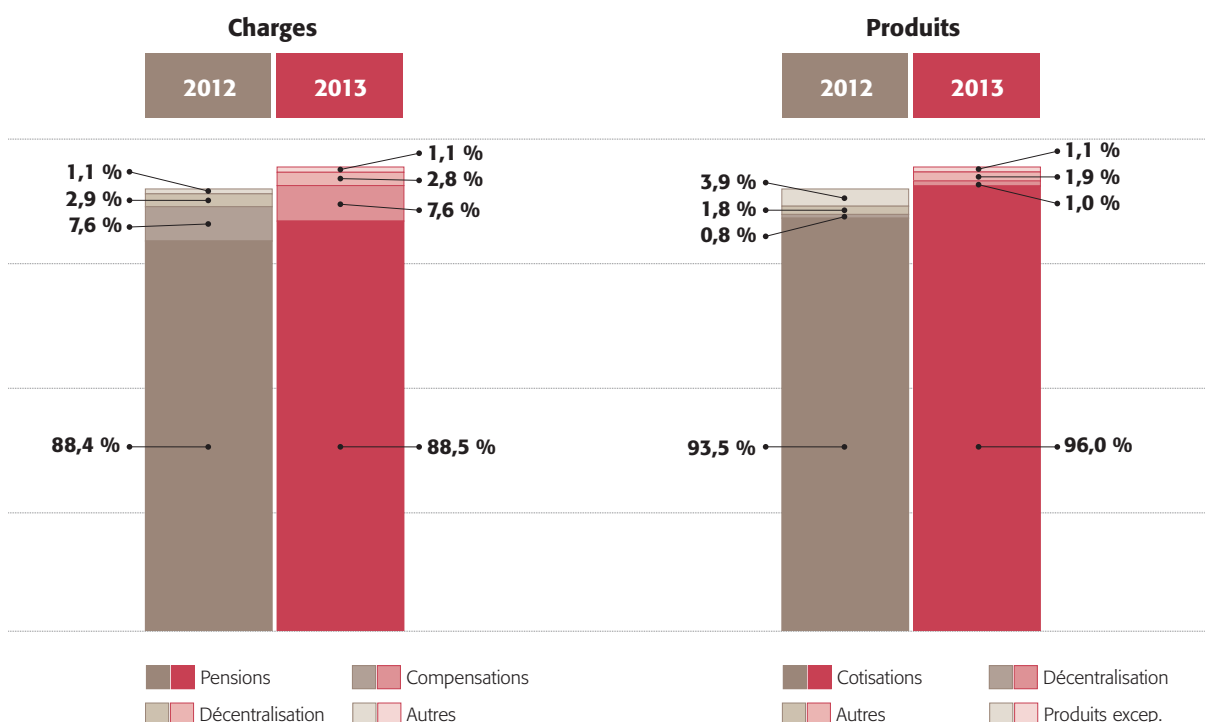
Le résultat net de l'exercice est déficitaire de 105 M€ contre un déficit de 14 M€ pour l'exercice précédent.

Compte de résultat au 31 décembre 2013 (en millions d'euros)

Charges	2012	2013	Produits	2012	2013
Prestations sociales	15 903,0	16 700,9	Cotisations et produits affectés	16 804,2	18 006,2
Compensations	1 375,6	1 423,4	Compensations	0,5	0,0
Transfert CNRACL - Art. 59	514,4	533,7	Transfert CNRACL - Art. 59	150,3	200,5
Autres charges techniques	95,1	106,8	Autres produits techniques	328,3	356,3
Charges de gestion courante*	98,3	99,7			
Commissions financières	1,2	3,4			
Charges financières	1,5	1,3	Produits financiers	1,6	1,2
Charges exceptionnelles (impôts)	0,2	0,0	Produits exceptionnels	690,0	200,0
Sous totaux	17 989,3	18 869,2	Sous totaux	17 974,9	18 764,2
Résultat de l'exercice (excédent)	-	-	Résultat de l'exercice (déficit)	14,4	105,0
Total	17 989,3	18 869,2	Total	17 989,3	18 869,2

* dont frais de gestion

Compte de résultat au 31 décembre 2013 (en pourcentage)



Le bilan et les prévisions

Le bilan

A l'arrêté des comptes le total du bilan s'établit à 1,55 Md€, en baisse de 7,4 % par rapport à 2012 (1,67 Md€).

- A l'actif cela se traduit par :
 - une baisse des créances nettes de 6 % (1 216 M€ en 2013 pour 1 290 M€ en 2012) essentiellement liée à la baisse des créances au titre de l'exonération des heures supplémentaires dans le cadre du dispositif TEPA qui passe de 82,5 M€ à 4,5 M€ suite à l'arrêt du dispositif en septembre 2012.
 - une diminution des comptes financiers de 58 M€ (280 M€ contre 339 M€), malgré le versement exceptionnel du FEH de 200 M€ qui traduit des besoins de trésorerie plus importants pour le régime.
- Au passif, le montant des fonds propres demeure relativement stable à 1,18 Md€ (après affectation du résultat) et représente environ une échéance mensuelle de prestations. Les dettes connaissent une diminution de 5 % et s'établissent à 335 M€ (354 M€ en 2012). Ceci s'explique essentiellement par une baisse des charges à payer sur les transferts suite à rétablissement pour 36 M€ partiellement compensée par la comptabilisation d'une régularisation d'acompte au titre de la compensation pour 7 M€ et par l'augmentation des dettes sur prestataires de 1,7 M€ due essentiellement aux résultats des enquêtes familiales réalisées en 2013.

au titre de la compensation des transferts suite à décentralisation (unique en fin d'année en lieu et place d'acomptes mensuels) et par les mesures présentées ci-dessous :

- La hausse du taux de cotisation salariale de 0,05 point et du taux de cotisation employeur de 0,05 point au 01/01/2014 pour financer l'extension du dispositif carrières longues prévus par le décret n°2012-847 du 2 juillet 2012.
- Une augmentation du taux de contribution patronale sur le traitement et sur la NBI de 1,55 point au 1er janvier 2014 le portant à 30,40 % (décret n° 2013-1290 du 27 décembre 2013).
- Une hausse du taux de cotisation salariale de 0,38 point au 1er janvier 2014 prévue par le décret n° 2013-1290 du 27 décembre 2013 qui progresse de 8,76 % à 9,14 % en 2014.

En complément de ces augmentations et comme en 2013, la CNRACL souscrira un financement à court terme auprès d'un pool bancaire (Crédit Agricole pour 160 M€, Crédit Mutuel Arkéa pour 100 M€ et la Banque Postale pour 80 M€) et bénéficiera d'une avance de trésorerie de 300 M€ auprès de la CDC dont le tirage pourra s'effectuer à tout moment à l'intérieur des périodes convenues.

Dans le même temps, de nouvelles charges sont identifiées et correspondent à la revalorisation des pensions d'invalidité de droit direct pour 0,6 % au 1^{er} avril 2014.

A noter enfin, le gel de la valeur du point d'indice fonction publique sur 2014.

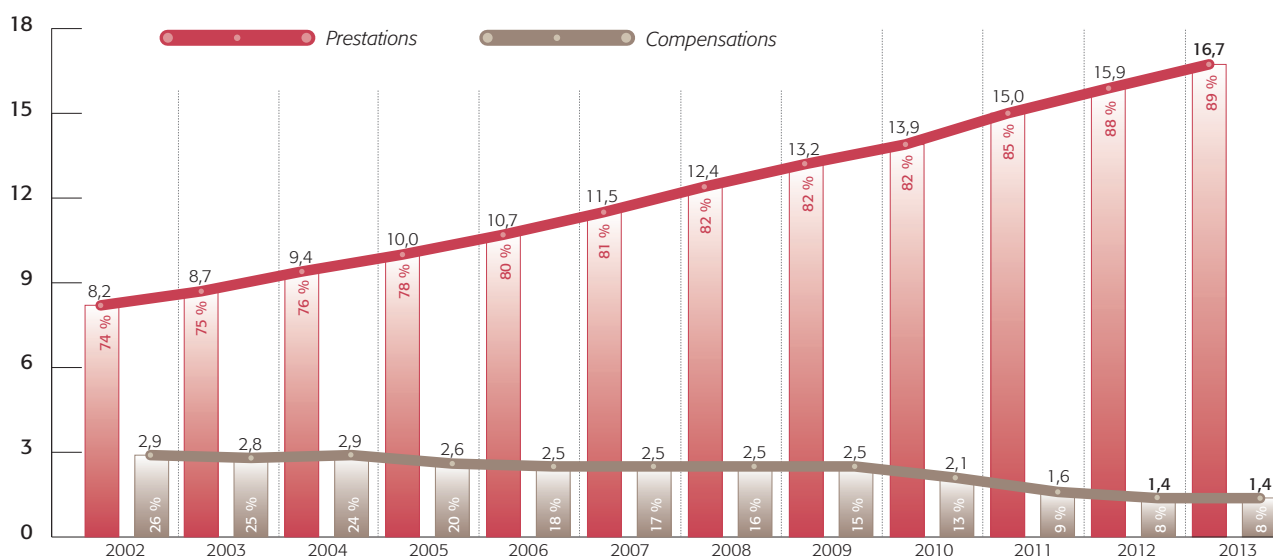
Les perspectives 2014

Les besoins de trésorerie de la CNRACL en 2014 devraient fortement diminuer. Ces besoins devraient atteindre un maximum de 640 M€ en début d'année. Cette amélioration s'explique par la modification du rythme des paiements

L'année 2014 sera également marquée par :

- la mise en place d'une nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion (COG) pour la période 2014-2017,
- de nouvelles élections qui devraient se tenir en fin d'année afin de renouveler les membres du Conseil d'Administration à la CNRACL.

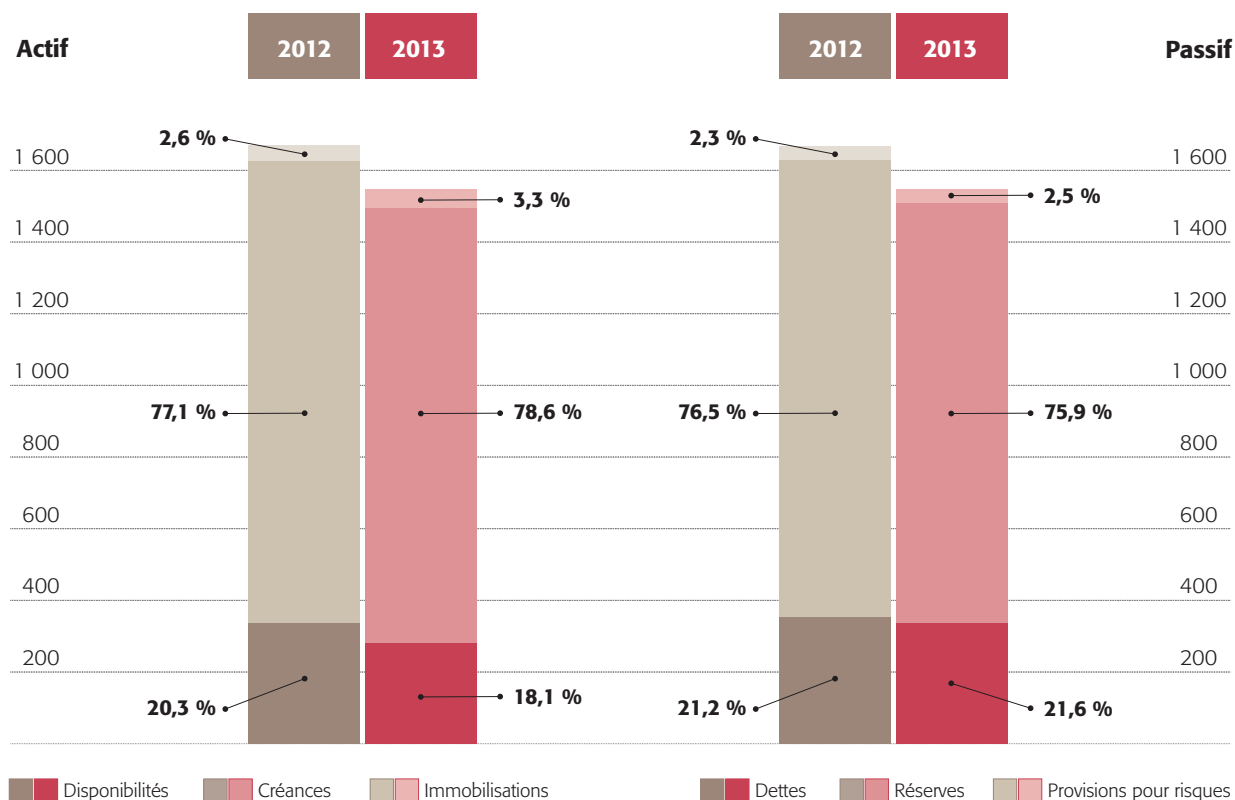
Comparaison des prestations et des compensations nettes (en milliards d'euros et %)



Bilan au 31 décembre 2013 (en millions d'euros)

Actif	2012	2013	Passif	2012	2013
Immobilisations financières	43,8	51,7	Autres réserves	1 294,0	1 279,6
			Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	- 14,4	- 105,0
			Réserves après affectation du résultat	1 279,6	1 174,6
Créances d'exploitation	1 289,5	1 216,6			
Disponibilités	338,5	280,2	Provision pour risques et charges	38,1	38,8
			Dettes	354,0	335,1
Total	1 671,7	1 548,5	Total	1 671,7	1 548,5

Bilan au 31 décembre 2013 (en pourcentage)



L'action sociale

Le Fonds d'action sociale a pour mission d'aider financièrement les retraités ayant les plus faibles revenus.

Plus de 72 000 retraités représentant 6,5 % des pensionnés de la CNRACL ont perçu une aide du FAS en 2013 (81 960 bénéficiaires au total).

191 707 demandes d'aides ont été traitées par le service gestionnaire, 145 161 ont fait l'objet d'un paiement.

Les dépenses du FAS s'élèvent en 2013 à 115,9 millions d'euros soit 91,93 % du budget de l'année et 53,69 % de l'ensemble des budgets (montant 2013 et reports antérieurs). Elles ont augmenté de 2,2 % par rapport à 2012.

Les prêts aux pensionnés

En 2013, 336 retraités aux ressources modestes ont pu bénéficier de prêts sociaux destinés au financement de travaux d'habitat, de dépenses de santé ou de sépulture, contre 275 en 2012. La participation du FAS (frais de gestion, d'assurance et bonification des taux d'intérêt) s'est élevée à 140 066 euros en 2013.

Séjours grands seniors

Le FAS de la CNRACL participe à la démarche expérimentale initiée par Vacances Bleues.

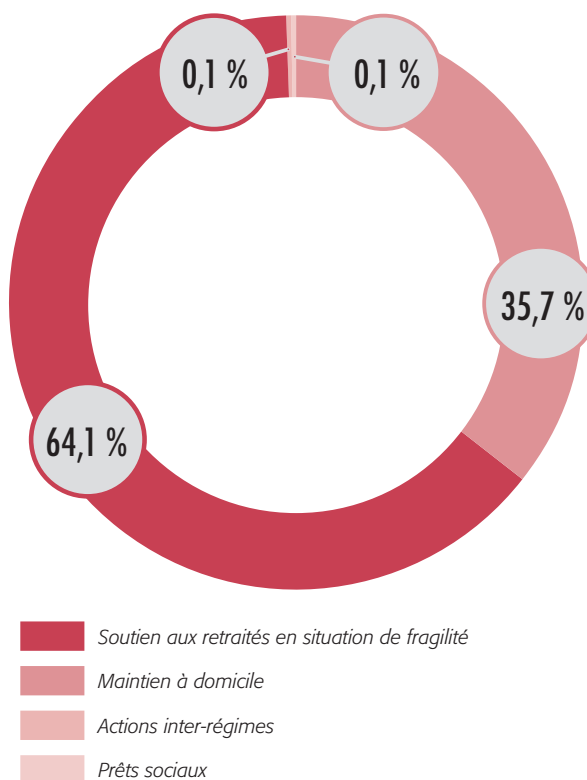
En 2013, 41 retraités de la CNRACL d'une moyenne d'âge de 83 ans ont pu en bénéficier..

CESU

Afin de favoriser le maintien à domicile, la CNRACL propose à l'ensemble des bénéficiaires du FAS des chèques emploi service universel pour la prise en charge de diverses prestations, ou d'heures d'aide ménagère, en partenariat avec chèque domicile.

Au titre de l'année 2013 ont été émis 292 117 CESU vie pratique et 567 459 CESU aide ménagère

Répartition des dépenses par domaines



Le Fonds national de prévention

Placé au sein de la CNRACL, le Fonds national de prévention (FNP) a été créé par l'article 31 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Le Conseil d'administration fixe dans un programme d'actions, la stratégie et les orientations du Fonds. En 2013, tout en préparant son 4^{ème} programme pour les années 2014 à 2017, le FNP a parachevé celui commencé en 2011.

Répondre à un devoir d'information

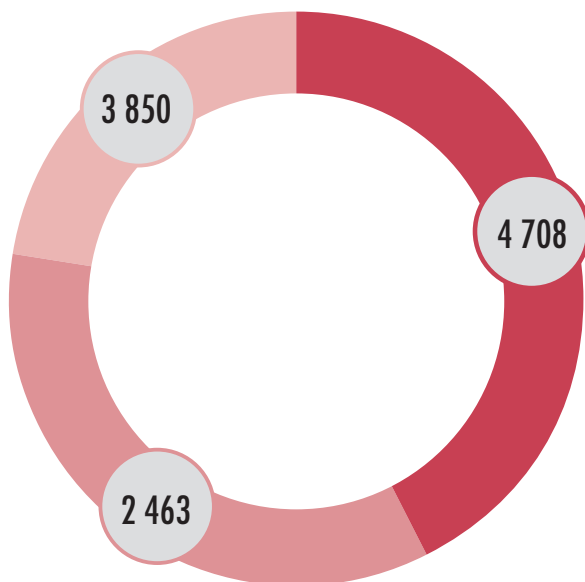
Le développement de la communication s'est poursuivi en 2013 au travers des manifestations et d'internet. Ainsi, l'organisation du 5^{ème} colloque sur la thématique "Mieux être au travail, quels leviers d'actions ?" a été le principal temps fort de cette année et a donné lieu à la rédaction d'un rapport sur la prévention des risques psychosociaux. Par la suite, une dizaine de supports d'information, dont les trois bulletins de prévention habituels, sont venus enrichir le site du FNP. Ils traitent, soit de points juridiques ou réglementaires, soit de projets soutenus par le FNP.

Favoriser la pérennisation des moyens dédiés à la prévention des risques professionnels au niveau local

En termes d'activité, les subventions allouées pour des démarches de prévention (DP) représentent 88% (11 021 milliers d'€) de la dotation dédiée au FNP. Elles ont bénéficié à 1 271 employeurs CNRACL représentant 116 671 agents.

Afin de développer la prévention des risques professionnels sur leur territoire, 13 centres de gestion (CDG) ont signé en 2013 une convention avec le FNP, portant ainsi le nombre total d'établissements signataires à 48.

Répartition des démarches de prévention (en milliers d'euros)



Inciter au regroupement des projets autour d'un thème commun

En lien avec l'ANFH Ile de France (Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier), neuf établissements hospitaliers franciliens ont formé un réseau dont l'un des objectifs est la professionnalisation de la fonction management de la politique santé au travail.

Approfondir la connaissance des données sur la santé au travail

Elargir le périmètre des utilisateurs de Prorisq

Afin d'augmenter le nombre de collectivités utilisant Prorisq et ainsi conforter la mission du FNP relative à la collecte des données Accidents du travail - Maladies professionnelles (AT-MP) de la fonction publique territoriale et hospitalière, le Conseil d'administration a :

- décidé, fin 2013, de subordonner le financement d'une DP à l'utilisation de Prorisq
- proposé aux ministères assurant la tutelle de la CNRACL de prendre toutes mesures utiles afin de rendre obligatoire l'utilisation de Prorisq

Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur RASSCT

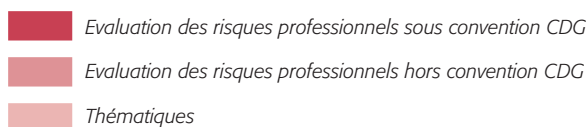
L'article 49 du décret du 10 juin 1985, fixe comme mission aux CDG de réaliser un bilan annuel de la situation générale de la santé, sécurité et conditions de travail. Dans ce cadre, un groupe de travail réunissant des représentants des CDG et du FNP, a été mis en place.

Ses travaux ont abouti à l'élaboration d'un modèle de rapport annuel sur la santé, sécurité et conditions de travail (RASSCT), qui peut être annexé au bilan social et présenté aux comités techniques paritaires locaux. Ces travaux ont également donné lieu à une évolution de l'outil Prorisq. En effet, ce document pourra être généré automatiquement par Prorisq à partir des données issues des déclarations individuelles d'AT-MP saisies. Cette évolution a été mise à disposition en novembre 2013.

Collaborer à la collecte européenne des données AT/MP

La convention d'échanges de données sur les AT-MP signée en 2012 avec la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques a donné lieu à l'envoi d'un fichier constitué de l'ensemble des données selon un format et une typologie préalablement définis.

La collecte des données AT-MP auprès des différents régimes permettra aux pouvoirs publics, à compter de 2016, de transmettre chaque année ces données à Eurostat, conformément aux spécifications des Statistiques Européennes sur les Accidents du Travail.



La relation avec les employeurs, les actifs et les pensionnés

Enquêtes et connaissance des employeurs, actifs et pensionnés.

En 2013, près de 30 enquêtes de satisfaction et de recueil des attentes et besoins ont été menées auprès des employeurs, des actifs et des retraités. Elles permettent d'une part, de quantifier le niveau de la qualité de service perçue et son évolution et d'autre part, d'identifier les attentes et besoins des publics concernés.

Les principales études, menées régulièrement, ont porté sur les thèmes suivants : le site Internet, les services dématérialisés employeurs, actifs et retraités, le centre d'appels, les réponses aux courriers et courriels, les attentes et besoins des actifs, des nouveaux retraités, ...

Elles confirment les bons niveaux de satisfaction déjà enregistrés les années précédentes.

Le club employeurs

Composé de 20 employeurs représentatifs de la Fonction publique territoriale et hospitalière, le Club employeurs est une instance d'échanges privilégiés et de propositions. Deux réunions se sont tenues au cours de l'année 2013.

En juin la réunion a porté sur : les normes d'échange d'informations entre les employeurs et les Carsat, les carrières longues, le simulateur de calcul de pension et les évolutions réglementaires concernant le minimum garanti. Les échanges à propos du Compte Individuel Retraite (CIR) font ressortir un besoin d'accompagnement accru dans sa gestion. Cette session a également permis la présentation des projets de communication digitale et du futur dispositif d'Entretien Information Retraite (EIR).

L'ordre du jour de la réunion de décembre portait sur les points d'actualité, le nouveau service de suivi des validations, la réforme des retraites et le bilan de la campagne Déclaration individuelle (DI). Les membres du Club employeurs ont été invités à exprimer leurs souhaits d'évolution de la fonction simulation. Deux groupes de travail ont été constitués pour tester le nouveau service de suivi des validations et pour la création d'un guide de correction des anomalies DI.

Actions d'information auprès des employeurs

Information des employeurs

La campagne d'information multi-fonds destinée aux employeurs en 2013 s'est concrétisée par 45 séances collectives. Ces séances ont rassemblé 1355 participants représentant 662 employeurs. Elles ont été organisées prioritairement en direction des gestionnaires de collectivités les plus importantes.

En complément, 92 rendez-vous bilatéraux ont été pris avec des décideurs de collectivités ou partenaires (centres de gestion et centres hospitaliers).

Formation des employeurs

En 2013, 130 séances de formation réunissant 3 464 participants ont été réalisées auprès des gestionnaires des principaux employeurs territoriaux et hospitaliers, des correspondants Centre de Gestion (CDG) et hospitaliers ainsi que des représentants d'organisations syndicales.

Le contenu de ces formations a été principalement consacré à l'accompagnement du processus de correction des DI et à la mise à disposition du service de gestion des CIR. Les messages délivrés lors de ces rencontres concernent également toute l'actualité des fonds CNRACL, Ircantec et RAFF.

Une participation plus active à des conférences retraite en direction des actifs est à relever en 2013. Ainsi on notera la tenue en 2013 de 32 séances de ce type avec l'expérimentation de plusieurs formules telles que des conférences ou des conférences suivies de guichets (exemple à Lyon avec le CDG 69 : 20 réunions sur 13 lieux d'interventions, 11 collectivités partenaires).

Une participation renforcée à des salons regroupant les principaux régimes de retraites en France a été initiée (cf. salons de Nîmes et Bordeaux) avec une affluence remarquable sur le stand CNRACL, d'affiliés proches de la retraite.

On peut relever que 2 806 actifs ont ainsi bénéficié d'information en direct de la part du service gestionnaire de la CNRACL en 2013.

Partenariat hospitalier

La convention hospitalière 2012/2014 adoptée par le Conseil d'Administration a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire.

Au 31 décembre 2013, 78 conventions 2012/2014 étaient signées avec des Centres Hospitaliers déjà partenaires (68) ou nouveaux (10) et couvrent 88 départements.

La préparation du renouvellement de la convention hospitalière va être lancée en 2014. Dans ce cadre, la 1ère réunion d'échanges avec la Fédération Hospitalière de France a lieu le 04/04/2014.

Partenariat territorial

La convention signée par le CDG et la CDC, conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2013 est prorogée jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL ou au plus tard jusqu'au 31 décembre 2014.

La réflexion pour la prochaine convention 2014/2017 avait débuté le 30 novembre 2012 dans le cadre d'un Comité National Technique (CNT) avec des représentants de Directeurs de CDG et de la Caisse des Dépôts.

Les travaux engagés (11 réunions des CNT restreints ou pléniers) tout au long de l'année 2013 ont permis d'aboutir à la validation le 29 novembre dernier du modèle de la future convention.

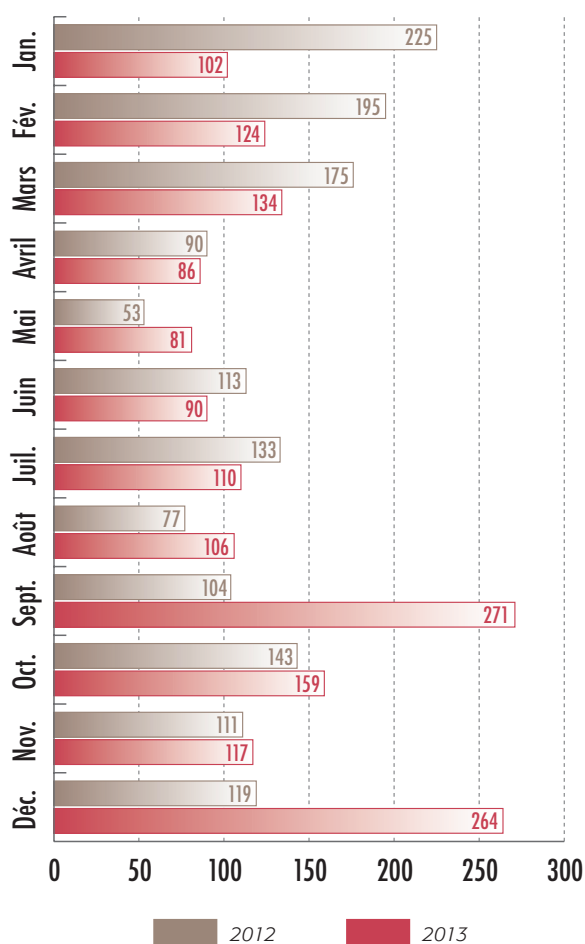
Actions d'information auprès des actifs

1644 demandes spontanées d'EIR ont été reçues en 2013 (contre 1539 en 2012) pour la CNRACL, 2136 ont été clôturées.

Les pics des demandes d'EIR s'expliquent par :

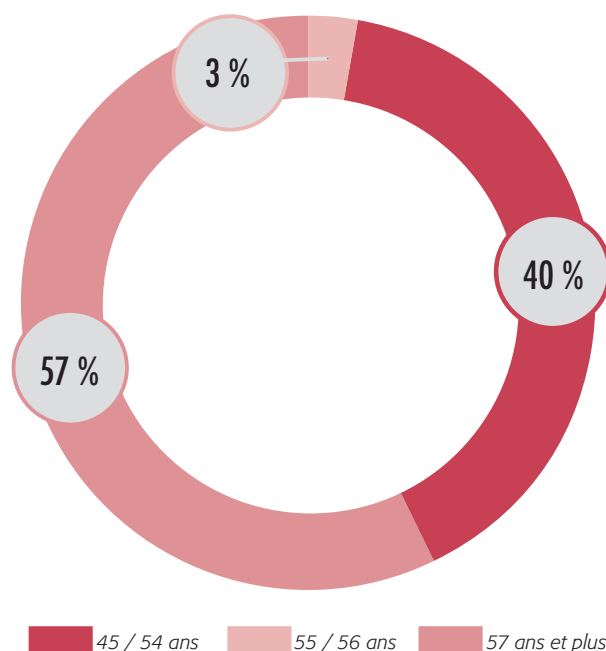
- janvier 2012 = "effet d'aubaine" suite à la mise en place d'un nouveau service
- septembre 2013 et décembre 2013 = envoi de la lettre aux affiliés, qui génère en moyenne 150 demandes d'EIR supplémentaires par mois.

Evolution des demandes EIR



Evolution des demandes EIR

On constate qu'environ 60% des demandes d'EIR concernent des actifs proches de l'âge de la retraite.



Enquêtes de satisfaction :

A partir de l'année 2013, le questionnaire a été entièrement dématérialisé. Il a été envoyé à l'issue de l'entretien par courriel et les réponses ont été gérées sur un outil d'enquête de satisfaction.

Satisfaction des réponses apportées : l'appréciation des actifs CNRACL sur l'entretien est satisfaisante à 96%.

	Assez satisfait	Très satisfait	Satisfait	Total
AGIRC ARRCO	35 %	50 %	86 %	189
CNAV	24 %	73 %	97 %	179
CNRACL	38 %	58 %	96 %	24
IRCANTEC	30 %	53 %	83 %	30
MSA	28 %	62 %	90 %	29
RSI	28 %	47 %	75 %	32
SRE	35 %	53 %	88 %	17
Total	30 %	59 %	90 %	500

Le courrier de la CNRACL

En 2013, le volume global des expéditions s'établit à 3 803 497 plis, dont 319 472 envoyés au titre du droit à l'information. En réception, 1 322 526 plis ont été dénombrés pour la CNRACL.

Communication écrite opérationnelle

L'année 2013 est marquée par une nouvelle présentation du site www.cnrACL.fr. La navigation est maintenant facilitée par la présence d'onglets matérialisant les différents profils. Par ailleurs, un agent virtuel intelligent "ARIANE" apporte des réponses aux questions des actifs et des retraités, en leur proposant l'ouverture des pages où ces informations sont positionnées. De plus, des images illustrent désormais les différentes actualités. Des boutons de partage permettent également aux internautes de la CNRACL de partager les informations du site avec leurs réseaux de connaissances en cliquant sur les icônes Facebook, Google+, LinkedIn et Twitter.

Et plus précisément, sur le contenu du site :

Pour le profil Employeur :

- la mise à disposition d'un nouveau service en ligne "Gestion des comptes individuels retraite CNRACL" dans l'espace personnalisé, et le positionnement d'informations associées, sur le site public CNRACL
- plusieurs articles relatifs aux délais d'envoi des dossiers de liquidation et des pièces justificatives et complémentaires
- une rubrique "Correction des anomalies" étoffée, pour permettre aux collectivités de corriger leurs déclarations annuelles de données sociales
- une nouvelle articulation de l'information entre l'Instruction générale, pour la partie réglementaire, et les procédures, dans des rubriques dont les intitulés sont équivalents à ceux des services de l'espace personnalisé
- les coordonnées des Centres de gestion et des correspondants hospitaliers sont proposées aux employeurs, à partir de cartes dynamiques
- la reprise des dernières actualités dans les rubriques et une actualisation des foires aux questions.

Concernant les statistiques de fréquentation du site par les employeurs :

Les trois pages les plus visitées de l'année 2013 sont :

- Simulations de calcul : 89 701 visites
- Nouvelles dispositions carrières longues : 43 855 visites
- Evolution des taux de cotisations : 19 718 visites.

La fréquentation moyenne par mois du site :

122 269 visites en 2012 et 132 971 en 2013.

Le total des visites :

1 595 655 visites en 2013 contre 1 467 230 visites en 2012, soit + 8,75% de progression.

Pour le profil Actif :

- un clip présente les informations contenues dans une Estimation indicative globale (EIG)
- de nouvelles rubriques proposent dorénavant des contenus conséquents sur la "Carrière" et la "Future retraite". Il est en particulier rappelé aux actifs, qu'une demande de retraite doit être adressée six mois avant la date souhaitée de départ à la retraite

- la synthèse d'une enquête lancée en décembre 2012 auprès de 10 445 actifs, afin de mieux connaître leurs comportements vis-à-vis de la retraite, et de recueillir leurs besoins et attentes en matière d'information sur la retraite
- la communication des principaux chiffres clés de la CNRACL, au 31 décembre 2012.

En outre, l'exploitation des conversations de l'agent virtuel intelligent "ARIANE" est un nouveau vecteur de contribution à l'amélioration des contenus du site.

Enfin, pour les statistiques de fréquentation du site, par les actifs :

Les trois pages les plus visitées de l'année 2013 sont :

- Le droit à l'information : 61 746 visites
- Votre future retraite : 43 383 visites
- Votre carrière : 38 919 visites.

La fréquentation moyenne par mois du site :

40 542 visites en 2012 et 45 979 en 2013.

Le total des visites :

551 744 visites en 2013 contre 486 506 visites en 2012, soit +13,41% de progression des visites.

Traitement des appels téléphoniques

Depuis la création du centre d'appels en 2004, les interlocuteurs de la CNRACL bénéficient d'un accueil téléphonique dédié. Le centre d'appels a pour objectif d'apporter une réponse complète aux demandes des employeurs, actifs et pensionnés en complément du vecteur d'information Internet.

Chacun bénéficie de lignes téléphoniques dédiées et un numéro d'accueil spécifique est mis à disposition des partenaires CDG et hospitaliers.

En 2013, le centre d'appels a reçu plus de 871 000 appels pour lesquels le niveau de service s'élève à 92 % d'appels traités, en hausse de 4 points par rapport à 2012. L'amélioration des taux d'accessibilité grâce à une forte mobilisation des télé-conseillers a permis de diminuer le nombre de ré-appels et le nombre global d'appels entrants :

- - 5% pour les Pensionnés,
- - 6% pour les Actifs,
- + 9 % pour les employeurs (période de campagne au 1^{er} semestre)

82 % des appels des employeurs ont porté sur des questions de réglementation liées notamment à la liquidation des pensions et en particulier sur les conditions du départ pour carrière longue. L'assistance en ligne sur e-services a représenté 13 % des contacts.

64 % des appels pensionnés concernaient des questions sur le paiement des pensions et 32 % le Fonds d'action social.

La gestion administrative

La gestion de la CNRACL est assurée par la Caisse des Dépôts.

Elle est réalisée en son sein par l'établissement de Bordeaux relevant de la direction des retraites et de la solidarité, avec l'appui de fonctions mutualisées (système d'information, comptabilité/trésorerie et communication institutionnelle).

L'établissement de Bordeaux est organisé en 5 directions, prenant en charge 5 missions majeures :

Missions	Directions	Activités
Appui au pilotage du régime	Direction de la gouvernance des fonds	• relation avec les administrateurs et fonctionnement des instances • affaires juridiques • actuariat • contrôle de gestion - budget - facturation
Relation avec les assurés et les employeurs	Direction de la relation clients	• relation téléphonique • relation internet • campagne d'information et de formation des employeurs • gestion des flux de courriers
Gestion des processus retraites	Direction des gestions mutualisées	• recouvrement des cotisations • tenue des comptes individuels retraite • reconnaissance des droits vieillesse • gestion des pensions
Gestion des processus invalidité et action sociale	Direction de la solidarité et des risques professionnels	• reconnaissance des droits invalidité • prévention des risques professionnels • action sociale
Moyens généraux	Direction des moyens et ressources opérationnels	• ressources humaines • service logistique et sécurité • qualité-risque

La CNRACL et internet



Le site Internet de la CNRACL est le reflet des relations du gestionnaire avec ses bénéficiaires : actifs, employeurs, retraités et partenaires. Sa navigation par cible permet de sélectionner les contenus selon le profil de l'internaute. Cette approche permet de personnaliser l'information, les services dématérialisés, les outils et la documentation.

L'activité du site au quotidien

Sur l'année 2013, l'ensemble des sites (CNRACL, Invalidité et FNP) a reçu 2 793 676 visites avec 20 545 764 pages visitées, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2012. Ces sites constituent ainsi un outil opérationnel important dans un contexte réglementaire évolutif du monde de la retraite.

Les publications destinées aux actifs, employeurs et retraités sont mises en ligne simultanément à leur diffusion : rapport d'activité, guide du futur retraité, guide de l'action sociale, le magazine Climats, la lettre d'information Employeurs, le catalogue des loisirs Vacances-vous, les flashes infos et lettres électroniques dédiés aux employeurs...

Dans le cadre du développement de la communication du régime vers ses actifs, la lettre électronique "Actif pour ma retraite" poursuit son objectif d'information : améliorer la connaissance du régime, tant dans son fonctionnement, que dans sa réglementation. Elle fait la promotion des informations mises en ligne sur le site. Ce support d'information est envoyé par voie électronique aux actifs sur la base d'un fichier de plus de 190 000 courriels. Celui-ci s'enrichit au fur et à mesure des nouveaux abonnements.

L'activité Employeurs des services en ligne redémarre en 2013, avec une augmentation des opérations de 10%. Celle-ci est particulièrement due à une forte hausse d'utilisation des services "Déclarations individuelles CNRACL", "Préliquidations des pensions CNRACL", "Liquidation des pensions CNRACL" et "Gestion des comptes individuels retraite", nouveau service ouvert en février 2013.

Par ailleurs, en 2014, un nouveau service sera ouvert aux employeurs CNRACL : "Suivi des demandes des validations de services".

L'espace personnalisé permet :

- Aux retraités de la CNRACL de consulter leurs données personnelles, les douze derniers paiements de leur pension, d'éditer une attestation de paiement ou une attestation fiscale.
- Aux actifs de consulter leurs données personnelles, de demander leur Relevé de situation individuelle (RIS) et bientôt de consulter leur compte individuel retraite CNRACL.

Par ailleurs, le projet de refonte de l'espace personnalisé actifs/retraités a démarré en juin 2013. Le déploiement du nouveau portail est prévu pour septembre 2014.

La composition du Conseil d'administration au 29 avril 2014

Bureau du Conseil d'administration

Claude Domeizel,
président du Conseil d'administration

Jean-Luc Gibelin,
1^{er} vice-président,
président de la commission de la Réglementation

Richard Tourisseau,
2^{ème} vice-président,
président de la commission du Développement
et du partenariat

Yves Kottelat,
3^{ème} vice-président,
président de la commission des Comptes

Hugues Martin,
4^{ème} vice-président,
président de la commission de l'Action sociale

Nadine Brucher,
5^{ème} vice-présidente,
présidente de la commission de l'Invalidité
et de la Prévention des risques professionnels

Personnalités assistant de droit au Conseil d'administration

Philippe Laurent,
Président du Conseil supérieur
de la fonction publique territoriale,

Marcel Pochard,
Président du Conseil supérieur
de la fonction publique hospitalière

Alexis Guillot, Cizia Cert,
Commissaires du gouvernement
représentant le Ministère du Budget,
des comptes publics et de la réforme de l'Etat

Marine Pardessus, Romain Johais,
Commissaires du gouvernement
représentant le Ministère du Travail,
de la Solidarité et de la Fonction publique

Représentants des employeurs

1^{ère} catégorie
(communes de 20 000 habitants et plus) :

Titulaire : Marc Galet
Suppléante : Eliane Barthélémy
Titulaire : Hugues Martin
Suppléant : Ludovic Martinez

2^{ème} catégorie
(communes de moins de 20 000 habitants) :

Titulaire : Claude Domeizel
Suppléant : Christian Gatard
Titulaire : Jésus Veiga
Suppléant : Pierre Le Guérinel

3^{ème} catégorie
(régions, départements et établissements
intercommunaux) :

Titulaire : Guy Branchut
Suppléante : Mireille Lacombe

4^{ème} catégorie
(établissements hospitaliers) :

Titulaire : Richard Tourisseau
Suppléant : Isabelle Gérard
Titulaire : Roman Cencic
Suppléante : -
Titulaire : Jean-Pierre Cazenave
Suppléante : -

Représentants des affiliés en activité

CGT

Titulaires : Jean-Luc Gibelin, Aldo Pitarresi,
Ludovic Degraeve,
Suppléants : Monique Riveau, Cécile Marchand,
Sylvie Sébastien

FO

Titulaires : Yves Kottelat, Denis Basset
Suppléantes : Brigitte Fidry, Isabelle Cortebecq

CFDT

Titulaire : Nadine Brucher
Suppléant : Claude Ferré

Représentants des affiliés en retraite

FO

Titulaire : Robert Pougis
Suppléant : Jean-Marie Tichit

CGT

Titulaire : Colette Lè
Suppléant : Michel Le Boudouil

*La Caisse des Dépôts, gestionnaire sous mandat
de régimes de retraite et de fonds de protection sociale*

En tant que tiers de confiance, la Caisse des Dépôts exerce depuis 1816 le métier de gestionnaire sous mandat d'institutions sociales, parmi lesquelles des systèmes de retraite publique.

Sa direction des retraites et de la solidarité étend aujourd'hui sa gestion à quarante-huit mandats dans le domaine de la protection sociale. Les fonds qu'elle gère couvrent 7,5 millions d'actifs et 3,5 millions de pensionnés, soit un retraité sur cinq en France.

Gestionnaire de services à forte valeur ajoutée et de long terme, elle est le partenaire privilégié de soixante-quinze mille employeurs publics : État, collectivités territoriales et établissements hospitaliers. Par son action quotidienne, elle s'attache à conforter la confiance de ses mandants.

Un opérateur multifonds

La Caisse des Dépôts met ses savoir-faire au service de tous types de régimes de retraite : intégrés (de base et complémentaire), complémentaires et supplémentaires.

Elle maîtrise à la fois les techniques d'acquisition de droits par points et par annuités. Elle a l'expertise de l'ensemble des processus : gestion administrative (du recouvrement au paiement des droits), pilotage juridique, technique et financier des régimes, relation avec les bénéficiaires des fonds.

Elle a déployé également ses compétences dans d'autres domaines : la solidarité, les risques professionnels, l'emploi des personnes handicapées et les fonds de compensation.

Un gestionnaire performant

La Caisse des Dépôts poursuit la modernisation de ses activités de gestion en mettant l'accent sur l'industrialisation, la mutualisation des processus et la dématérialisation des actes de gestion en collaboration étroite avec les employeurs publics.

Elle s'attache à atteindre les meilleurs standards de qualité et de performance et s'est engagée dans un programme rigoureux de maîtrise des coûts, en s'appuyant en particulier sur son modèle de gestion qui lui permet de mesurer objectivement son efficacité, de s'évaluer et de se comparer aux autres gestionnaires en France et en Europe.

La modernisation constante de ses outils de gestion et la performance de son système d'information lui ont permis de répondre à la croissance soutenue de son activité de production, résultant à la fois des évolutions démographiques et de l'obligation réglementaire d'une mise à disposition d'une information aux actifs sur leurs droits à retraite.

Les chiffres clé

- 48 régimes ou fonds gérés
- 75 000 employeurs publics
- 7,5 millions de cotisants à un ou plusieurs fonds
- 3,5 millions de pensionnés, soit 1 retraité sur 5 en France

En 2013 :

- 29,5 milliards d'euros de financements perçus et 25,2 milliards d'euros de prestations versées
- 650 000 nouvelles pensions versées
- 1 600 000 appels téléphoniques traités
- 600 000 envois d'estimations indicatives globales, de relevés de situation individuelle et d'information aux nouveaux assurés.



Scannez ce QR code avec votre smartphone
et retrouvez en ligne toute l'actualité
de votre caisse de retraites.

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 56 11 41 23 - www.cdc.retraites.fr

